

1- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2018.

2- Décision Modificatives

Le Conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

- en raison de la double perception en recette des surtaxes eau et assainissement, en recette de fonctionnement et de leur inscription à l'article 002 « report des excédents de fonctionnement », il convient de diminuer l'article 002 au prorata des surtaxes perçues, soit 36 740.00€.
- en raison de travaux imprévus inhérents à l'ancienneté de bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder au changement de la chaudière et des portes de l'école primaire, d'effectuer des travaux de voirie imprévus, et de déboucher les cheminées des logements communaux

Monsieur le Maire propose d'effectuer des virements de crédits de l'opération d'investissement « Travaux de la Collégiale Saint Vincent –restauration de la 1^{ère} travée ouest de la nef » au profit d'opérations d'investissement différentes afin de procéder aux paiements des prestataires.

Les virements se feront tels que suit :

- Article 21318 - opération 12 : – 38 000.00€, au profit des articles d'opérations suivants :
- Article 2151- opération 54 travaux de voirie: +6 000.00€
- Article 21318 – opération 19 travaux divers bâtiments : +3 000.00€
- Article 21312 – opération 19 travaux divers bâtiments : +29 000.00€

3- Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions de fonctionnement suivantes :

- 12 000.00€ pour le Comité des fêtes
- 3 000.00€ pour l'Association des Amis de l'Orgue et de la Collégiale

4- Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagements professionnels

Le Conseil Municipal vote la mise en place du nouveau régime indemnitaire, dès la réalisation des arrêtés et synthèse faite à l'issue des entretiens professionnels. Ce nouveau régime permet de rémunérer le personnel en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale et comporte :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

5- Attribution d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal fixe le coefficient multiplicateur à 8 applicable à l'IFTS, de l'agent rédacteur principal 2ème classe exerçant en emploi de catégorie A.

6- Occupation non autorisée du Domaine Public

Suite à la construction illégale d'un portail sur le domaine public de la Commune, le Conseil Municipal décide d'une part d'autoriser Monsieur le Maire à envoyer un courrier mettant en demeure de détruire ledit portail au plus tard le 31 janvier 2019, et d'autre part à saisir les juridictions concernées par ce litige, et le cas échéant, de mandater le cabinet Labry afin de représenter la commune et défendre ses intérêts devant les juridictions concernées.

7- Déclassement, cession onéreuse, et acquisition de parcelle

Le Conseil Municipal vote le déclassement de la parcelle cadastrée section B 1180 et décide de sa vente pour un montant symbolique de 10euros. Parallèlement à cette procédure, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 1179 pour un montant de 10 euros, et une fois les actes réciproques signés, l'intégration de cette dernière dans le domaine public communal

8- Utilisation de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal maintient sa position et refuse l'usage de la salle polyvalente par les associations de sport de plein air de la commune.

9- Proposition de restauration de l'orgue

Le Conseil Municipal vote la proposition de restauration de l'orgue formulée par Monsieur GALTIER et autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures inhérentes à l'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre, et l'appel d'offre des travaux.

10- Clôture du budget annexe – Lotissement les Tins

Le Conseil Municipal vote la clôture du budget annexe du lotissement les tins, et transferts de ses excédents sur le budget communal.

11 - Clôture de la régie de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal vote la clôture de la régie de la salle des fêtes. La perception des recettes de cette dernière se fera par le précédé classique de location.

Fait à Montréal le 06 décembre 2018

Le Maire

Christian REBELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Rebelle', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.